

bill C-13 sont deux nouveaux membres de la Commission d'énergie du Nord canadien qui doivent être nommés suite à une recommandation des commissaires en conseil de chaque territoire.

2. Sans objet.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

*LES VOYAGES DU PRÉSIDENT DE L'ACDI

Question n° 1295—M. Cossitt:

Depuis sa nomination au poste de président de l'Agence canadienne de développement international, combien de voyages M. Paul Gérin-Lajoie a-t-il fait hors du Canada, a) dans chaque cas, où est-il allé et pour quoi, b) quel était le nom des personnes qui l'accompagnaient lors de chaque voyage, ainsi que la désignation de leur poste et la raison de leur présence?

(Le document est déposé.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VENTE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES À LA CORÉE DU SUD ET À L'ARGENTINE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, pour discuter d'une importante question qui exige une prompt attention, à savoir les négociations en cours concernant la vente de réacteurs CANDU à la Corée du Sud et à l'Argentine, laquelle vente pourrait entraîner la prolifération des armes nucléaires et l'éventualité d'une guerre nucléaire, afin que la Chambre fasse clairement ressortir que, selon elle, la vente de ces réacteurs ajoute aux risques déjà existants d'une ère nucléaire.

M. l'Orateur: Conformément au Règlement, le député a eu l'amabilité de donner préavis à la présidence. Bien entendu, il a certainement soulevé là une question non seulement importante, mais qui présente un certain caractère d'urgence étant donné que, comme le dit la motion, les négociations sont en cours et qu'elles peuvent aboutir à des accords dont il faudrait discuter.

Le député suggère dans sa motion que la Chambre n'aura guère d'autre occasion de soulever la question et peut-être d'influencer le résultat de ces négociations. Toutefois, la présidence ne peut s'empêcher de reconnaître que la question a été abordée plusieurs fois au cours de la présente session et cela, depuis plusieurs semaines. Si l'on jette un coup d'œil à l'index du hansard, on verra immédiatement qu'en trois ou quatre semaines il a été question une demi-douzaine de fois de matériel nucléaire vendu à l'Argentine et sans doute huit ou neuf fois de celui qui est vendu à la Corée du Sud lors d'interventions aux termes de l'article 43 du Règlement.

Je ne m'en souviens pas particulièrement et je n'ai pas les passages en question sous les yeux, mais je me souviens qu'au moins une fois le premier ministre (M. Tru-

Taxe d'accise—Loi

deau) ou le premier ministre suppléant ont répondu à la question en disant qu'il restait encore plusieurs jours réservés à l'opposition et que si cette dernière voulait s'en servir, le gouvernement coopérerait en faisant venir les ministres et les documents voulus pour donner du poids au débat. Les questions posées aujourd'hui concernaient ce sujet dans une large mesure. Enfin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) a déposé des documents il y a quelques secondes sur des questions s'y rapportant.

Voici ce qu'on peut apparemment en conclure. Premièrement, c'est une question d'intérêt permanent et non pas immédiat et qui ne peut donc être débattue conformément à l'article 26 du Règlement. Deuxièmement, depuis trois ou quatre semaines, on a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler, mais on a préféré s'attarder à des questions plus intéressantes. Il est donc difficile de prétendre maintenant qu'il ne nous reste plus de temps pour en parler et que la Chambre devrait interrompre ses travaux pour ce débat spécial. J'estime donc que la question n'a pas à faire l'objet d'un débat spécial.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, et de l'amendement de M. Stanfield (p. 7416).

M. l'Orateur: L'autre jour, alors que cette question était à l'étude, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a invoqué le Règlement au sujet du rapport entre la résolution et le bill. En répondant au rappel au Règlement initial, le ministre des Finances (M. Turner) avait alors indiqué qu'il se réservait le droit de faire d'autres commentaires plus tard. Entre-temps, le député d'Edmonton-Ouest a manifesté à la présidence, et je présume au ministre des Finances, son intention de présenter d'autres arguments à ce moment-ci. Peut-être pourrions-nous poursuivre la question et en arriver à une décision au courant de la journée.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible. Indépendamment du fait que mon chef ait présenté un amendement à la motion de deuxième lecture, cela ne signifie pas que le bill est en bonne et due forme. Nous ne faisons que gagner du temps pour vous permettre d'étudier le rappel au Règlement durant le débat.

Je suis prêt à concéder que le point du ministre est réglé par un amendement subséquent apporté au bill, mais sauf tout le respect que je dois tant à M. l'Orateur qu'au ministre, après plus ample étude de la loi de l'impôt sur le revenu, ce que le ministre considère un petit péché de transgression est maintenant devenu un péché presque...